

Conseil municipal | Séance du 22 avril 2021

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2021-04-22-24 | Affaires sportives - Subventions de fonctionnement aux associations 2021/2022
Sur le rapport de Monsieur Bénard Edouard**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 32

Date de convocation : 16 avril 2021

L'An deux mille vingt et un, le 22 avril, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie à huis clos, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Romain Legrand, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Madame Lise Lambert, Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Sarah Tessier donne pouvoir à Monsieur Brahim Charafi.

Etaient excusés :

Monsieur Jocelyn Chéron.

Secrétaire de séance :

Monsieur Romain Legrand

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que :

- Sur les 25 associations sportives concernées, 17 nous ont fait parvenir leurs dossiers complets. Nous apportons dès maintenant une réponse à 11 d'entre elles, au regard de leurs dossiers qui nous ont été remis complets et dans les délais,
- Pour information, 4 associations font l'objet d'un accompagnement par convention d'objectifs. Il s'agit du Football club de Saint-Etienne-du-Rouvray, de l'Amicale sportive Madrillet Château-Blanc, du Club de tennis Saint-Etienne-du-Rouvray et du Club gymnique stéphanois,
- Une association ne demande pas de subvention de fonctionnement pour la saison prochaine.

Décide :

- De verser aux associations les subventions suivantes :

Association stéphanoise de tennis de table	2 652,00
Judo club stéphanois	2 856,00
Association culturelle et sportive euro chinoise	2 150,00
Karaté club Saint-Etienne-du-Rouvray	1 500,00
Running club stéphanois 76	1 836,00
Le p'tit marcheur	380,00
VTT club du Rouvray	400,00
Agglo sud volley ball 76	4 000,00
Fédération sportive et gymnique du travail	1 000,00
Club nautique stéphanois	2 142,00
Véloce club Rouen 76	850,00

Précise que :

- Pour les associations restantes, une deuxième tranche de répartition sera donc proposée lors du Conseil municipal du mois de juin 2021,
- La dépense est imputée au budget 2021 de la ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 23/04/2021

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20210422-lmc121433-DE-1-1

Affiché ou notifié le 26 avril 2021